

Source du Planey



Visorando



Randonnée n°99082

Une randonnée proposée par Nathalie-Guillet E.

A la curieuse source turquoise du Planey, venaient au sabbat des "sorcières" aux prétendus pouvoirs maléfiques.

Durée :	2h50	Difficulté :	Facile
Distance :	9,20 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	70 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	73 m		
Point haut :	287 m	Commune :	Anjeux (70800)
Point bas :	229 m		

Description

(D/A) Dos à l'ancienne école, prendre la Grande Rue à droite en direction de l'église et tourner à gauche avant l'église, sur la route qui part au cimetière. Poursuivre sur 3km en passant par la croix de Chanteraine (1).

(2) Entrer dans Bouligney par la Rue du Général Damidaux.

Passer sur la place de la Mairie-lavoir et prendre la première à droite, Rue du Craie sur 50m puis prendre à gauche et la poursuivre en quittant le village.

(3) Virer à gauche. A 350m, prendre à droite et continuer sur 650m la route qui devient chemin blanc et se dirige vers la forêt.

(4) À l'orée de la forêt, prendre à gauche puis, immédiatement, un sentier à droite. Suivre le chemin (Jaune et Bleu) qui serpente dans la forêt et passe sur des pontons; face à un champ virer à gauche et continuer à cheminer d'abord en lisière de forêt puis dans le bois jusqu'à la Source du Planey à 1,3km.

(5) À la source du Planey, poursuivre le chemin principal qui devient goudronné sur 1,7km dans la forêt.

(6) Sur la D148, prendre à droite et à 550m, continuer à droite. À l'entrée du village d'Anjeux, suivre la route qui tourne à droite puis à gauche pour rejoindre l'ancienne école (D/A).

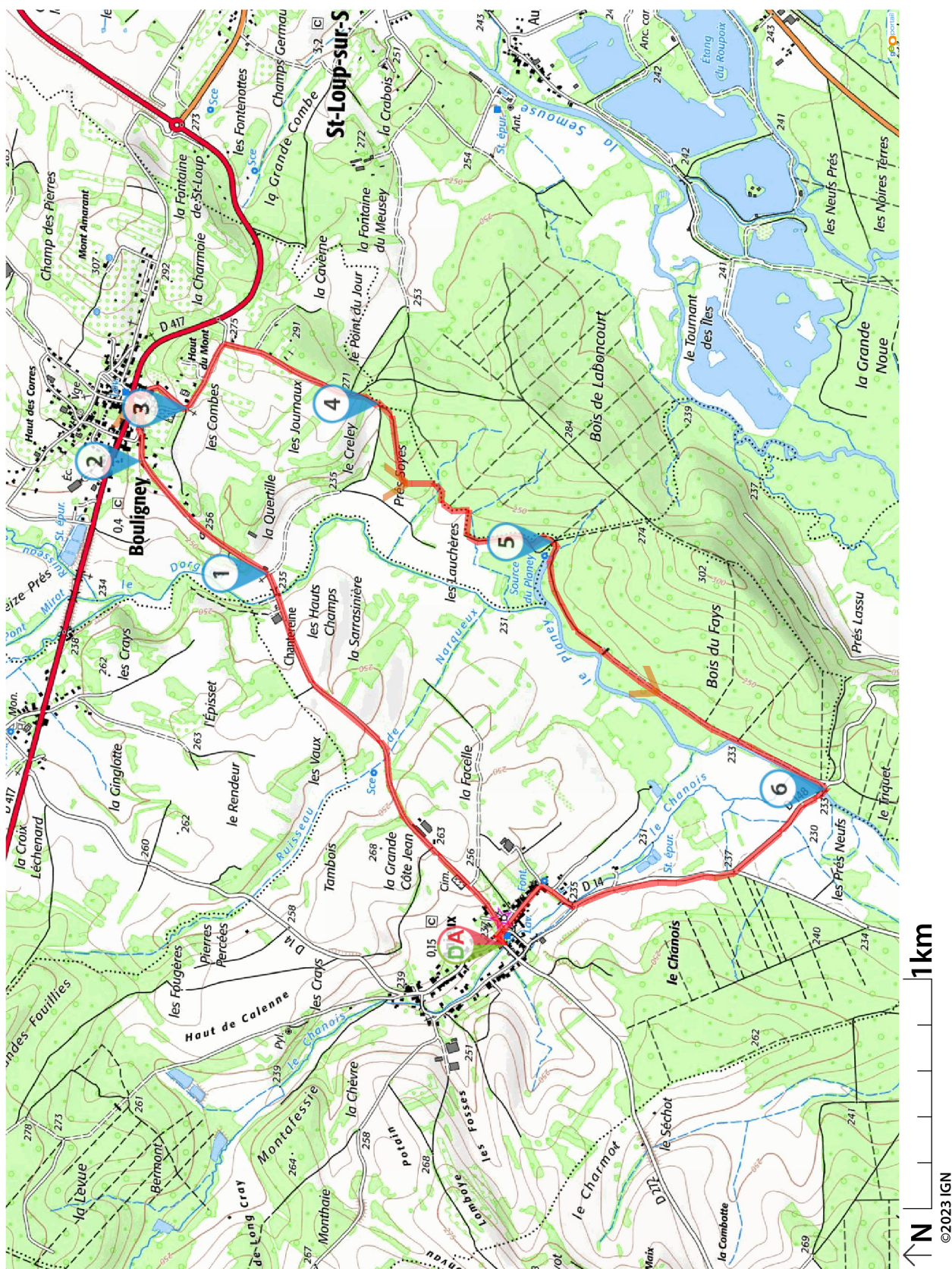
Points de passages

- D/A Ancienne école**
N 47.87988° / E 6.209428° - alt. 235 m - km 0
- 1 Croix de Chanteraine**
N 47.889104° / E 6.231101° - alt. 234 m - km 2
- 2 Entrée dans Bouligney**
N 47.894054° / E 6.237667° - alt. 259 m - km 2.75
- 3 Virer à gauche, Rue de Craie.**
N 47.892213° / E 6.240767° - alt. 267 m - km 3.39
- 4 Orée de la forêt, à gauche**
N 47.884759° / E 6.241003° - alt. 273 m - km 4.44
- 5 - Source du Planey**
N 47.877945° / E 6.232935° - alt. 250 m - km 5.71
- 6 À droite sur la D148 - Planey (cours d'eau) - Affluent de la Semouse**
N 47.867265° / E 6.218559° - alt. 240 m - km 7.43
- D/A Ancienne école**
N 47.879888° / E 6.209396° - alt. 235 m - km 9.2

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-source-du-planey/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



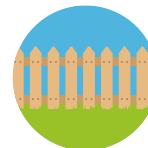
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.